

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 24 JUIN 2015**

N°11 :

OBJET : Point ressources humaines

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente

Mme Géraldine LEROY, Conseillère Départementale

Etat

M. Bernard FALGA, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil Régional de Franche-Comté

Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations

M. François FAVORY

M. Denis GRANDJEAN

Représentants du personnel de l'EPCC

Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable librairie boutique

M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

Pouvoirs :

M. Daniel BOUCON, personnalité qualifiée a donné pouvoir à M. François FAVORY

M. Alain DAUBAS, Direction régionale EDF a donné un pouvoir non nominatif attribué à M. Denis GRANDJEAN

M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Bernard FALGA

Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Conseil départemental du Doubs a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC a donné pouvoir à Mme Sylvie MEYER

Absents excusés :

M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains

Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel

M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de la Ville de Besançon

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président

M. Claude JEANNEROT, Conseiller Départemental

M. Thierry MAIRE DU POSET, Conseiller Départemental

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Révision de la grille de classification des emplois

Pour adapter le l'organisation de l'EPCC au développement de ses activités et à l'évolution des métiers qui y sont liés, il est proposé au Conseil d'Administration de valider la mise à jour de la grille de classification des emplois de l'établissement.

Cette mise à jour intègre en particulier :

- Le passage de l'emploi de chargé de communication de la catégorie C à la catégorie C2 du fait de la mission de coordination du travail de plusieurs personnes qui lui incombe dorénavant.

- Le passage de l'emploi de responsable de la restauration de la catégorie E à la catégorie F, du fait que le salarié occupant ce poste dispose d'une large autonomie avec un contrôle a posteriori sur les objectifs assignés, et participe à l'élaboration du budget global du service.
- La création d'un emploi d'adjoint au responsable du Festival des jardins dans la catégorie D, notamment du fait de la mission d'encadrement de personnel qui lui incombe.
- La création d'un emploi de chargé de réservation de l'hôtel dans la catégorie C, notamment du fait qu'il réalise des missions dont le niveau de responsabilité est similaire à celui des emplois d'agent de billetterie / réservation et commercial.

Ces modifications sont proposées à budget constant et correspondent au budget primitif 2015 voté par le Conseil d'Administration en décembre 2014.

La grille mise à jour est annexée au rapport.

Encadrement des conditions liées aux rémunérations variables

En cohérence avec sa politique de développement de ses recettes propres, le Conseil d'Administration de l'EPCC a pris une délibération le 22 décembre 2012 pour établir le principe d'une part variable dans la rémunération d'une salariée en charge entre autres du développement du chiffre d'affaires de l'hôtel, du restaurant et du centre de congrès.

En suivant le même principe, la Direction a déterminé en 2014 les conditions d'attribution d'une part variable de rémunération pour plusieurs salariés dont la mission consiste à piloter une activité commerciale et à accroître le chiffre d'affaires associé.

Pour encadrer plus précisément cette pratique, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur de l'EPCC à déterminer au cas par cas, dans les limites du budget voté et dans le respect du principe d'équité qui guide la politique salariale de l'établissement, les conditions de rémunération variable qui peuvent être appliquées au contrat de travail d'un salarié en charge du pilotage d'une activité commerciale et du développement du chiffre d'affaires de l'EPCC, pourvu que ces conditions soient proportionnellement rattachées à la hausse de ce chiffre d'affaires.

Il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Valider la mise à jour de la grille de classification des emplois telle que détaillée dans le rapport.
- Autoriser le Directeur à déterminer au cas par cas, dans les limites du budget voté et dans le respect du principe d'équité qui guide la politique salariale de l'établissement, les conditions de rémunération variable qui peuvent être appliquées au contrat de travail d'un salarié en charge du pilotage d'une activité commerciale et du développement du chiffre d'affaires de l'EPCC, pourvu que ces conditions soient proportionnellement rattachées à la hausse de ce chiffre d'affaires, tel que détaillé dans le rapport.

Vote à main levée

Membres : 15

Pour : 15

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

VALIDE à l'unanimité la mise à jour de la grille de classification des emplois telle que détaillée dans le rapport.

AUTORISE à l'unanimité le Directeur à déterminer au cas par cas, dans les limites du budget voté et dans le respect du principe d'équité qui guide la politique salariale de l'établissement, les conditions de rémunération variable qui peuvent être appliquées au contrat de travail d'un salarié en charge du pilotage d'une activité commerciale et du développement du chiffre d'affaires de l'EPCC, pourvu que ces conditions soient proportionnellement rattachées à la hausse de ce chiffre d'affaires, tel que détaillé dans le rapport, avec un apport de complément d'informations au prochain Conseil d'Administration.



Prefecture de la Région Franche Comté
Prefecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 16 JUIL. 2015

La Présidente
Christine BOUQUIN

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 16.07.15
Et de la publication le : 16.07.15